

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 013-199/14/CC

■ Renouvellement de la demande de subvention pour le financement de la mise en place de composteurs collectifs et individuels sur le territoire de Marseille Provence Métropole

DTDSV 14/11302/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté Urbaine a en charge le traitement des déchets ménagers dépendant de son territoire. La loi du 15 juillet 1975, la circulaire « Voynet » du 28 avril 1998, la circulaire ministérielle du 28 juin 2008 et la directive européenne du 24 avril 1999 incitent les collectivités à valoriser les biodéchets et à limiter leur mise en décharge.

Marseille Provence Métropole a décidé de mettre en place des opérations de compostage des déchets biodégradables chez l'habitant sur une partie de la commune de Septèmes-les-Vallons dans le but de tester ce type de dispositif pour évaluer l'adhésion des habitants.

Le retour positif de cette expérience a donc incité Marseille Provence Métropole à développer ces expérimentations en les étendant aux communes de Marignane, Ensues-la-Redonne et Marseille en 2011 et 2012, mais aussi à mettre en place des opérations de compostage collectif en pied d'immeuble.

Depuis 2013, Marseille Provence Métropole a élargi les dotations en composteurs collectifs et individuels à l'ensemble des communes du territoire.

Cette opération étant susceptible d'être éligible à subvention, il avait été approuvé par délibération AGER 030-195/13/CC du 22 mars 2013 la demande de subvention pour le financement de la mise en place de composteurs collectifs et individuels sur les Communes du territoire de Marseille Provence Métropole auprès des organismes compétents.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Achat de composteurs individuels	Montant € HT	% de participation
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	122 400 €	44,03 %
Participation des usagers	100 000 €	35,97 %
MPM autofinancement	55 600 €	20 %
TOTAL € HT	278 000 €	100 %
Achat de composteurs collectifs	Montant € HT	% de participation
Conseil Général	22 275,71 €	54,87 %
Participation des usagers	10 200 €	25,13 %
MPM autofinancement	8 118,93 €	20,00 %
TOTAL € HT	40 594,64 €	100 %

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Cette demande n'ayant pu aboutir, et compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé au Conseil d'approuver le renouvellement de cette demande de financement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi du 15 juillet 1975 ;
- La circulaire « Voynet » du 28 avril 1998 ;
- La circulaire ministérielle du 28 juin 2008 ;
- La directive européenne du 24 avril 1999 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 030-195/13/CC du 22 mars 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la loi du 15 juillet 1975, la circulaire « Voynet » du 28 avril 1998, la circulaire ministérielle du 28 juin 2008 et la directive européenne du 24 avril 1999 incitent les collectivités à valoriser les biodéchets et à limiter leur mise en décharge ;
- Que la mise en place d'opérations de compostage collectif et individuel constitue une réponse adaptée à cette problématique ;
- Qu'il convient de financer cette opération ;
- Qu'afin de pouvoir disposer d'aides financières, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la demande d'aide financière auprès des organismes compétents.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, l'ADEME ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'accorder sa contribution, et à signer tout document y afférant pour l'opération « Mise en place de composteurs collectifs et individuels ».

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
à la Propreté – Gestion des Déchets

Monique CORDIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014